



Congés imposés sans solde au vu de date d'arrivée

Par Visiteur

Je suis en cdi depuis avril mon employeur ferme 15 jours en décembre, me dit comme ca ne fait pas un an que je suis embauché je n'ai le droit a rien et ne veux pas me payer, convention 1 régional du batiment,quel recours ai je ?

Par Visiteur

Bonjour,

La position de l'employeur me semble quelque peu excessive.

Est-ce que cette fermeture fait partie de vos congés annuels payés?

Bien cordialement.

Par Visiteur

Cela fait parti de la 5 éme semaine qu'il impose a ce moment de l'année,de plus il a rajouté deux jours de fermeture en plus par rapport au date prévu a cette cinquième semaine, les congés payés sont au mois d'aout ou il ferme pendant un mois,cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Cette situation me semble quelque peu illégale. L'employeur a l'obligation de fournir la prestation de travail indiquée au contrat.

Je vous conseille vivement de contacter l'inspecteur du travail et en cas de problème, se saisir le conseil des prud'hommes avec l'aide d'un avocat.

Bien cordialement.